

BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 07

DU 13 Septembre 2024

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion dématérialisée du Mercredi 11 Septembre 2024

Présents : MM. BENOIT– BERANGER– RANC – MAKHECHOUCHE – GUIGUE – SAHBI– MANIERE – ALLIO – BEN ALI – IASIO – BERTHELOT – ARNAUD – BEN AISSA – BERANGIER – RIPPET MME GARCIA – DOSSARD – D'ASCANIO

- Le Comité Directeur du District Grand Vaucluse valide les ententes suivantes :

U16 D2 : F.A. VAL DURANCE - U.S. PLANAISE

Nom de l'entente : ENT. FAVD-USP

U15 Brassage D2 D3 : ST.O.C. VILLELAURE - ET.S. CUCURONNAISE

Nom de l'entente : VILLELAURE CUCURON

U15 Brassage D2 D3 : Avenir GOULT ROUSSIL / GORDIENNE ESPERANCE

Nom de l'entente : ENT. AGR - EG 1

- Le Comité Directeur a validé la candidature de Jean Daniel COLEMAN dans la Commission de Statut et de l'arbitrage

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire Général